CHSCT du 11 juillet 2019

Nous avons lu notre liminaire que vous trouverez ci-joint en annexe.

La CFDT et la CFTC ont lu leur liminaire commune dans laquelle ils s'inquiètent de la possibilité de mettre des agents en surnombre à la DISI suite à la géographie revisitée.

Nous avons fait rectifier le PV du CHSCT précédent car contrairement à ce qui y est affirmé, nous n'avons pas demandé l'exclusion des problèmes liés à l'hygiène des locaux du DUERP. Nous avions fait remarquer que conformément à la note d'orientation ministérielle ce point devait être obligatoirement indiqué au DUERP.

De même il manque des points que nous avions évoqués en questions diverses.

Nous avons ensuite fait le point sur les travaux des toilettes de Besançon qui sont terminés à la satisfaction unanime des collègues (cf le compte rendu que nous avons fait)..

De plus en plus d'agents de l'AT PRO demande des bouchons d'oreilles suite au bruit qu'il y a sur le plateau.

L'ISST nous commente ses visites des sites de Metz et Strasbourg.

Un registre spécial pour l'exercice du droit de retrait doit être mis à la disposition des agents. Nous demandons que la publicité auprès de ceux-ci en soit faites.

Nous avons vu la fiche de signalement effectuée par le plateau TOSCANE quant aux agressions verbales qui ont lieu de plus en plus souvent ainsi que les indisponibilités des applications indispensables pour pouvoir répondre aux usagers. Nous avons également évoqué les messages vocaux mis en place qui sont inappropriés par rapport aux soucis rencontrés.

La réponse de l'administration a été ' il faut raccrocher rapidement en expliquant pourquoi '.

Dans les questions diverses il a été évoqué le nombre de moucherons au sous-sol et particulièrement au niveau des douches qu'il faudrait peut-être refaire.

Un brin provocateur le président du CHSCT a demandé si la présence de douches était obligatoire.

En réponse à la demande sur l'abrogation des permanences à l'AT PRO il a été répondu que l'ensemble des autres plateaux était contre et que la proposition qui avait été faite par l'adjointe au DISI l'avait été de sa propre initiative sans qu'elle puisse engager l'administration.

La CFTC a également fait remarquer que les N2 de l'AT PRO faisait de plus en plus de N3 et qu'il faudrait préciser la limite des interventions des uns et des autres.

Surtout que les N3 renvoie des cas sans les avoir résolus en demandant s'ils avaient encore lieu d'être.

Le chef de l'ESI de Strasbourg précise également qu'il veut que le rôle des superviseurs de l'AT PRO soit plus technique que ce qui leur était demandé jusqu'à présent.

CTL du 12 juillet 2019

Nous lisons notre liminaire (copie en annexe).

Puis l'alliance CFDT-CFTC la sienne.

Enfin, la CGT lit sa liminaire.

Toutes tournent autour de la géographie revisitée.

Le DUERP, et le PAP ne pose pas de soucis, car ils ont déjà été vu en CHSCT.

Toutefois une collègue de la Marne, venue en experte pour la CGT, se fait expliquer des points dont elle n'avait pas connaissance.

Les chiffres du tableau de bord de veille social (TVBS) fait ressortir, entre autres, que 16% des agents écrêtés sont ' responsables ' de la moitié des écrêtements d'horaires variables pour 2018. Nous avons demandé s'il s'agissait d'un manque de personnel.

Un poste d'IDIV va 'passer' de l'ESI de Strasbourg au siège car celui-ci a besoin d'agent dixit la parité administrative.

En question diverses il est évoqué le cas d'un agent de l'atelier de Strasbourg qui a le sentiment de faire le bouche trou ce qui, d'après la parité administrative n'est pas le cas.

Cette année encore la CFTC demande que soit mis en place les horaires d'équipe pour les encadrants de l'atelier durant la période de campagne ce qui est refusé, une fois de plus, par la parité administrative.